

Instruments patrimoniaux anglo-saxons et civilistes : quel degré de substituabilité ? Quelles combinaisons possibles ?

> TRUST OU FONDS D'INVESTISSEMENT ? HOLDING OU PARTNERSHIP ? HOLDING OU FONDS ?

> HOLDING ET PARTNERSHIP ? HOLDING ET ASSURANCE-VIE ? TRUST ET ASSURANCE-VIE ?

Maryse Naudin,

Associé du cabinet Tirard, Naudin,
Avocat au Barreau de Paris

Maryse Naudin a plus de 41 ans d'expérience dans le conseil aux multinationales en ce qui concerne les questions fiscales transfrontalières. Elle dispose également d'une expertise particulière en termes de conseil aux investisseurs institutionnels étrangers et aux fortunes privées acquérant des biens immobiliers français ainsi qu'en planification fiscale et successorale. Le cabinet Tirard Naudin a le grand privilège d'assister, depuis 35 ans, les investisseurs institutionnels et privés, de culture asiatique, américaine ou européenne, dans l'identification et la mise en œuvre de structures de détention de leurs actifs et de leurs activités opérationnelles mondiales. Le cabinet Tirard Naudin aide également les fondateurs et chefs d'entreprise à transmettre leur actifs et la gouvernance du patrimoine qu'ils ont créé et développé. C'est la raison pour laquelle il est en mesure de comparer entre eux les différents instruments internationaux mis à la disposition de l'investisseur, tant d'un point de vue académique, que pratique.

L'objectif de cette conférence est de comparer les différents instruments patrimoniaux internationaux mis à la disposition d'un investisseur, personne physique, quel que soit son lieu de résidence, celui de ses proches, et quelles que soient la nature et la localisation de ses actifs.

Les instruments patrimoniaux retenus dans le cadre de cette comparaison seront :

- le contrat fiduciaire et notamment le contrat fiduciaire suisse ;
- le fonds d'investissement et notamment les fonds proposés au Luxembourg ;
- le contrat d'assurance-vie ;
- le partnership ;
- la société holding qu'elle bénéficie ou non de la transparence fiscale ;
- la fondation de famille ;
- la fiducie et notamment la fiducie-sûreté à la française ;
- le trust.

Quelles sont les questions juridiques clés pour choisir un instrument ?

- Qui en sont les acteurs ?
- L'instrument bénéficie-t-il de la personnalité juridique ?
- Qui est le propriétaire des actifs ?
- Qui contrôle les actifs ?
- Quels sont les droits des créanciers :
 - de l'instrument ?
 - de l'investisseur ? de ses proches ?
 - du gestionnaire ?
- Quelle responsabilité pour le gestionnaire ?
- Quelles conséquences en cas de décès de l'investisseur ?
- Application de la réserve héréditaire ?

Quelle est l'utilisation de chacun des instruments ?

- Les instruments de gestion des actifs ;
- Les instruments de détention des actifs ;
- Les instruments de transmission des actifs ;
- Les instruments « hybrides ».

Comment identifier l'instrument patrimonial international idéal ?

Pour quel bénéfice articuler certains instruments entre eux ?

- Société holding : 1) holding et partnership et/ou contrat fiduciaire ; 2) holding et/ou partnership et/ou fonds d'investissement ; 3) holding et/ou assurance-vie ;
- Fondation de famille : 1) fondation et contrat fiduciaire ; 2) fondation et fonds d'investissement ; 3) fondation et société holding et/ou partnership ;
- Trust : 1) trust et contrat fiduciaire ; 2) trust et fonds d'investissement ; 3) trust et société holding et/ou partnership ; 4) trust et/ou assurance-vie.

Quel est le traitement fiscal des instruments patrimoniaux internationaux

- En règle générale ;
- Exemple : régime fiscal applicable en France.

Instruments patrimoniaux anglo-saxons et civilistes : quel degré de substituabilité ? Quelles combinaisons possibles ?

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél : +41 (0)22 849 01 11
 par fax : +41 (0)22 849 01 10
 par e-mail : info@academyfinance.ch
 par courrier : Academy & Finance SA,
 3 rue Neuve-du-Molard
 CH-1204 Genève
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Président
 47 quai Wilson, Genève

Visio conférence

Le lien Zoom sera envoyé le 1er décembre après-midi.

Prix

620 CHF (+ TVA 8.1%)
 Inscriptions supplémentaires de la même société : -50%

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 25 novembre 2025 seront remboursées à hauteur de 100%. Les annulations reçues après le 25 novembre ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (email, courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Instruments patrimoniaux anglo-saxons et civilistes" à Genève le mardi 2 décembre 2025.

Je participerai : en présentiel online (Zoom)

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom

Fonction

E-mail

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom

Fonction

E-mail

Société

Adresse

Code postal Ville

Tél Fax

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

Virement bancaire Mastercard VISA

N° de carte: _____/_____/_____/_____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Date

Signature

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.